

**ACCOMPAGNER
ET SENSIBILISER**

LES ACTEURS DU CADRE DE VIE



Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et de
l'Environnement de
la Charente-Maritime

ARCHITECTURE, URBANISME ET PAYSAGE

PROMOTION
PRÉSERVATION
INTÉGRATION

Le CAUE 17 est un organisme créé à l'initiative du Département dans le cadre de la Loi sur l'Architecture de 1977, confortée par la Loi LCAP en 2016.

Investi d'une mission de service public, le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il est financé par une taxe d'aménagement et présidé par un élu local.



La Couarde, Ile-de-Ré

LES MISSIONS DU CAUE 17 :

- **Conseiller** les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de construction et d'aménagement.
- **Former** les élus à la connaissance des espaces bâtis et naturels, des territoires et de leur évolution.
- **Inform**er tous les publics sur la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, sur la réglementation, sur les techniques de construction.
- **Sensibiliser** le grand public et les scolaires par des visites, expositions, conférences, publications, ateliers pédagogiques.



© Danièle Lahon architecte



Le CAUE 17 n'exerce aucune maîtrise d'œuvre, il intervient en amont des projets, gratuitement.



Aménagement urbain, Le Château-d'Oléron - Architecte : Bertrand Penneron, Paysagiste : Claude Boudvin



Les quais de Saint-Savinien

L'ARCHITECTURE EST UNE EXPRESSION DE LA CULTURE

"La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt. En conséquence (...) des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués."

Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 (art.1)



La Cayenne, Marennes - © CMT17 E. COEFFEO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ÉTUDES PRÉALABLES
DIAGNOSTICS ET CONSEILS

Le CAUE 17 dispose de compétences qui permettent d'assurer en toute indépendance une expertise de qualité. Il peut vous conseiller et vous aider à formuler votre projet et à élaborer une démarche. Il contribue aux bonnes relations entre les collectivités, les professionnels et les autorités administratives du patrimoine et de l'aménagement.



Jardin de l'Hôpital des pèlerins, Pons - © Arpentère paysagistes - Photo : Vincent Rieusset

LE CAUE 17 PEUT ASSISTER LES COLLECTIVITÉS POUR :

- mener une réflexion globale sur l'aménagement du territoire, la création ou la modification des documents d'urbanisme, l'élaboration d'une charte architecturale ou paysagère,
- les accompagner spécifiquement sur l'aménagement d'espaces publics, la création de nouveaux logements (intégration des lotissements ou programmes d'habitat groupé), la construction, la modification ou la mise aux normes d'un bâtiment public, la valorisation du petit patrimoine.

SES CONSEILS CONCERNENT :

- la faisabilité du projet,
- les enjeux et objectifs à prendre en compte pour garantir un projet de qualité,
- les procédures à mettre en place, les compétences techniques à mobiliser,
- l'élaboration de programmes et de cahiers des charges.



Le CAUE 17 n'exerce aucune maîtrise d'œuvre, il intervient en amont des projets.



Paysage de marais, Brouage

Port du Ribérou, Saujon - Sophie Blanchet architecte urbaniste, Graziella Barsacq paysagiste



Quartier Bel-Ebat, La-Flotte-en-Ré - Urbaniste : B. Wagon - Architectes : S. Blanchet, P. Poulin, H. Bonin



Ilot Arc de triomphe, Saintes - Architectes : Babled, Nouvet, Raynaud

À L'ÉCOUTE DES PARTICULIERS

CONSTRUCTION NEUVE
RÉNOVATION / EXTENSION
AMÉNAGEMENT

Le plus en amont possible de leur projet, les particuliers peuvent bénéficier de l'accompagnement du CAUE 17.

Les architectes conseil assurent des permanences sur rendez-vous dans plusieurs communes du département. Les conseils aux particuliers sont gratuits et concernent :



La réglementation

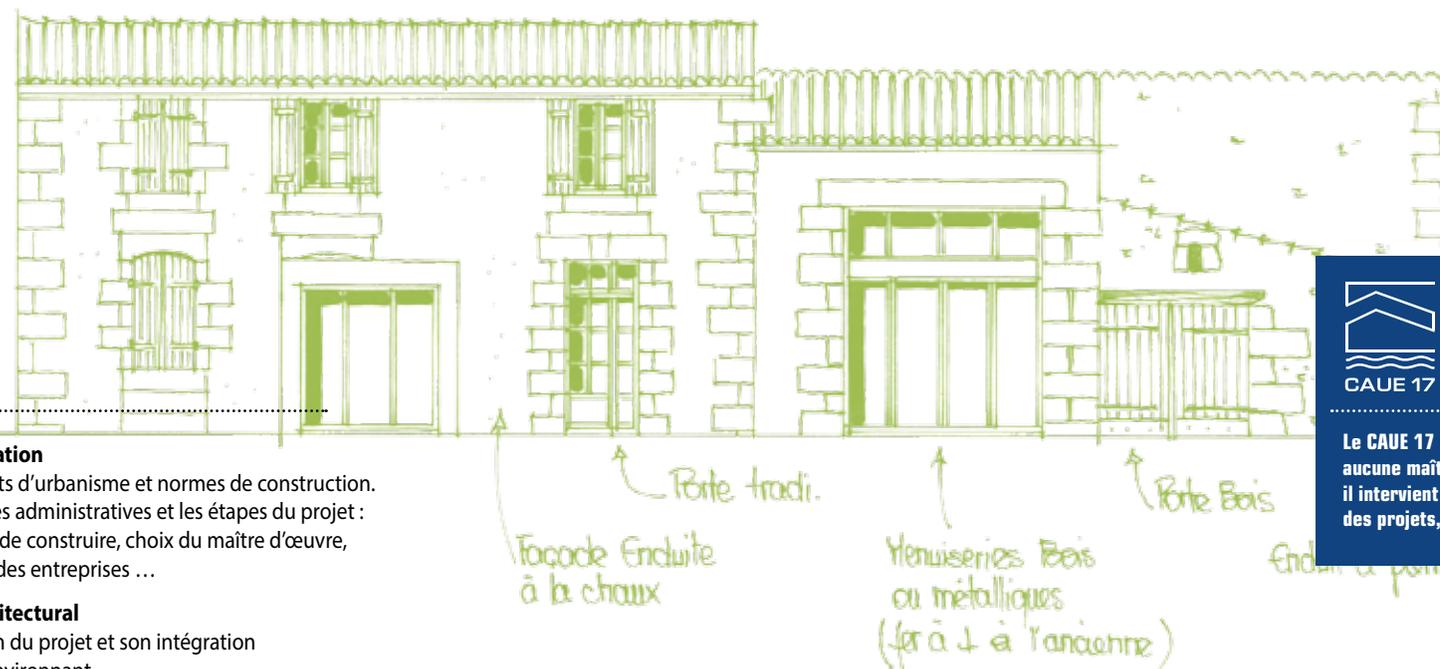
- Les règlements d'urbanisme et normes de construction.
- Les démarches administratives et les étapes du projet : autorisations de construire, choix du maître d'œuvre, consultation des entreprises ...

Le projet architectural

- L'implantation du projet et son intégration dans le site environnant.
- Le choix de la volumétrie, des percements en fonction du terrain, de son orientation, des accès ...
- La conception d'un projet d'aménagement : lotissement, camping, aire de loisirs ...

Les techniques de construction ou restauration

- Le choix des matériaux, des couleurs.
- Les méthodes et techniques de restauration.
- La maîtrise des dépenses énergétiques (chauffage, isolation ...)



Le CAUE 17 n'exerce aucune maîtrise d'œuvre, il intervient en amont des projets, gratuitement.



Réhabilitation d'un chai à Saint-Pierre-d'Oleron © Brigitte Lachaud et Hubert Xhignesse architectes - Photo : Antonio Duarte



Villa à Chateaulon - © CMT17 C. TRIBALLIER



Habitat groupé à Vaux-sur-Mer © TICA - Grégoire Barraud et Marie Périn architectes



Ile-de-Ré



la
Charente
Maritime

ADRESSE :

85, bd de la République
CS 81076
17076 La Rochelle Cedex 09

CONTACT :

Tél : 05 46 31 71 90
Fax : 05 46 31 71 91
Email : contact@caue17.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Le lundi : 13h-17h
—
Du mardi au jeudi :
8h30-12h / 13h-17h
—
Le vendredi :
8h30-12h / 14h-17h

www.caue17.fr